

Hi...

Les Martinets ont fait leur nid !

Quelle chance!

Les Martinets sont des oiseaux protégés sur le territoire français.

L'altération ou la destruction de nids de Martinets est un délit punissable de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende

Si vous êtes témoin d'une potentielle menace pour les Martinets, contactez :

- L'antenne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de votre département
 - Le groupe Local LPO le plus proche, en demandant si possible à être mis en relation avec le référent Hirondelles et Martinets du groupe
 - Le siège de la LPO PACA :
- 04 94 12 79 52 ou paca@lpo.fr
 - Le service juridique de la LPO PACA : juridique.paca@lpo.fr
 - L'ONCFS : 04 32 60 60 10
 - L'AFB : 04 96 17 51 61



Berger M.

Engagez-vous pour les hirondelles et les martinets en adhérant à la LPO

Retrouvez toute l'actualité du plan d'action 2019 Hirondelles et Martinets

[#hirondelleetmartinets2019](https://twitter.com/hirondelleetmartinets2019)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

<https://paca.lpo.fr/>